Informations de base

1995/2312(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Éducation et formation: enseigner et apprendre, vers la société cognitive. Livre blanc **Subject** 4.40 Education, formation professionnelle et jeunesse	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
ENER Recherche, développement technologique et énergie	TRAKATELLIS Antonios (PPE)	23/04/1996

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Education, jeunesse, culture et sport	1920	1996-05-06

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
29/11/1995	Publication du document de base non-législatif	COM(1995)0590	Résumé
28/02/1996	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
06/05/1996	Débat au Conseil		Résumé
18/02/1997	Vote en commission		
18/02/1997	Dépôt du rapport de la commission	A4-0056/1997	
10/03/1997	Débat en plénière		
12/03/1997	Fin de la procédure au Parlement		
14/04/1997	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1995/2312(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148

État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	EMPL/4/07363

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0056/1997 JO C 115 14.04.1997, p. 0004	18/02/1997	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0092/1997 JO C 115 14.04.1997, p. 0053-0085	12/03/1997	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(1995)0590	29/11/1995	Résumé
Document de base non législatif	COM(1999)0750	10/01/2000	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
CofR	Comité des régions: avis	CDR0114/1996 JO C 182 24.06.1996, p. 0015	21/03/1996	
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES0880/1996 JO C 295 07.10.1996, p. 0025	10/07/1996	Résumé

Éducation et formation: enseigner et apprendre, vers la société cognitive. Livre blanc

1995/2312(COS) - 29/11/1995 - Document de base non législatif

-OBJECTIF : Ce Livre Blanc sur l'Education et la Formation vise à proposer une analyse et des orientations d'action dans les domaines de l'éducation et de la formation tant au niveau des Etats membres qu'au niveau communautaire. Parmi les mesures à mettre en oeuvre dès 1996 sur le plan européen, les principales initiatives proposées visent à : .encourager l'acquisition de nouvelles connaissances, .rapprocher l'école et l'entreprise, .lutter contre l'exclusion, .maîtriser 3 langues européennes, .traiter sur un plan égal l'investissement physique et l'investissement en formation. -CONTENU : Avec le présent Livre blanc, la Commission lance le débat sur la contribution que doit apporter l'Union européenne au développement d'une éducation de qualité préparant au XXIe siècle. Ses analyses et ses propositions seront débattues dans les pays membres tout au long de 1996, Année européenne de l'éducation et de la formation. *Les enjeux de l'éducation et de la formation en Europe : Le Livre blanc constate tout d'abord que la position de chaque citoyen européen dans la société du futur dépendra des connaissances qu'il aura pu acquérir. Aussi, les européens et leurs Etats membres doivent-ils dès aujourd'hui prendre en charge l'éducation et la formation et se mobiliser pour les rendre plus efficaces face à la montée du chômage et de l'exclusion dans l'Union. La Communauté devra faire face à 3 chocs majeurs dans les prochaines années: -la mondialisation des échanges, qui suppose une élévation générale des qualifications requises, -l'avènement de la société de l'information, qui transforme radicalement la nature du travail et l'organisation de la production, -l'accélération du progrès scientifique et technique. Pour enrayer les effets néfastes de ces 3 chocs, la Commission identifie 2 réponses prioritaires : -revaloriser la culture générale : c'est-à-dire la capacité à saisir la signification des choses, à comprendre ou à créer, qui est le premier facteur d'adaptation à l'économie et à l'emploi, la base indispensable à l'acquisition de nouvelles compétences techniques; -développer l'aptitude à l'emploi, par la mobilité des travailleurs et des étudiants. Pour faciliter cette mobilité, il est indispensable de mettre en place une reconnaissance véritable des savoirs à l'intérieur de l'Union européenne, allant au-delà des diplômes. *Les

lignes d'action proposées par le Livre blanc : la Commission propose 5 grandes lignes d'action: -encourager l'acquisition de connaissances nouvelles : par un système de "cartes personnelles de compétences", sur lesquelles apparaitraient les savoirs de chacuns, validant les compétences professionnelles et techniques qui ne sont pas nécessairement sanctionnées par un diplôme. La Commission incite à généraliser la reconnaissance mutuelle des "unités de valeur" d'enseignement obtenues par les étudiants et de permettre aux bénéficiaires d'une bourse d'études de s'en servir pour suivre des cours dans un autre Etat membre. Elle annonce à cet égard son intention de lancer des appels d'offres pour développer un logiciel éducatif multimédia; -rapprocher l'école de l'entreprise au niveau européen : soutien des réseaux de centres d'apprentissage des différents pays, amélioration de la mobilité des apprentis en suivant le modèle d'ERASMUS, définition d'un statut européen de l'apprenti; -lutter contre l'exclusion en donnant une 2è chance notamment par le biais du retour à l'école. Les jeunes menacés d'exclusion doivent avoir accès à un enseignement dispensé à des groupes à effectifs réduits, selon une pédagogie et des rythmes d'enseignement adaptés, à des stages en entreprise, à des espaces d'apprentissage multimédia. Pour atteindre cet objectif, le Livre blanc propose de redéployer des financements complémentaires européens à partir de programmes comme SOCRATES ou LEONARDO qui viennent compléter des initiatives locales et nationales ; -donner aux jeunes une maîtrise de 3 langues communautaires : un label de qualité "classes européennes" serait attribué aux écoles ayant le mieux développé l'apprentissage des langues, leur permettant aussi de travailler en réseau. Le recrutement des professeurs venant des autres pays de l'Union européenne pour enseigner leur langue maternelle serait systématiquement encouragée; -traiter sur un plan égal l'investissement physique et l'investissement en formation : la Commission considère qu'il est nécessaire de réexaminer le traitement fiscal et comptable des entreprises pour qu'une partie des sommes qu'elles engagent dans la formation de leur personnel soit inscrite à leur bilan comme actifs immatériels. Parallèlement, devraient être développés des formules de "plans d'épargne formation" au bénéfice des personnes désirant renouveler leurs connaissances ou reprendre des études.

Éducation et formation: enseigner et apprendre, vers la société cognitive. Livre blanc

1995/2312(COS) - 12/03/1997 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Susan WADDINGTON (PSE, RU) sur le Livre blanc de la Commission sur l'éducation et la formation "Enseigner et apprendre - Vers la société cognitive", le Parlement européen critique l'approche de la Commission qui se concentre presque exclusivement sur les jeunes et considère qu'il faudrait étendre le débat à la formation tout au long de la vie et élargir les propositions aux groupes suivants : -enfants, -travailleurs adultes, -femmes, -personnes victimes de l'exclusion sociale, -entreprises. .En ce qui concerne les enfants : il estime que des efforts devraient être déployés afin d'ouvrir un large éventail de connaissances aux enfants et que celles-ci promeuvent l'égalité des sexes. Il ne s'estime, pour sa part, pas convaincu de la proposition du Livre blanc sur la création d'écoles "de la seconde chance" qui risquent de déboucher sur l'apparition d'écoles ghettos. Dans la mesure où l'éducation générale est un instrument formidable de prévention de l'exclusion des enfants provenant de milieux défavorisés, l'objectif principal doit rester de réintégrer les jeunes dans le système normal d'éducation. Demandant d'accroître les possibilités de formation pour les groupes défavorisés, le Parlement suggère la mise sur pied de partenariat d'étude avec ces personnes (y compris familles des élèves et étudiants) afin de lutter contre l'illetrisme. Craignant notamment que des nouvelles entailles dans les budgets de l'éducation ne viennent accroître les divisions sociales, il demande que soient menées d'urgence des recherches afin de lutter contre l'échec scolaire, particulièrement coûteux. .En ce qui concerne les jeunes : le Parlement critique le Livre blanc qui ne souligne pas suffisamment, selon lui, le rôle de l'éducation et de la formation sur le plan de la préparation des jeunes au rôle social, égalitaire, démocratique et professionnel qu'ils devront jouer dans leur vie adulte. Il propose donc : -de rechercher un meilleur équilibre entre connaissances théoriques et compétences pratiques, -de retarder les décisions quant au choix de la voie générale ou professionnelle, -de développer la coopération et la mobilité dans l'enseignement général, -d'offrir des services d'orientation professionnelle (notamment pour les élèves qui abandonnent leurs études), -d'encourager les jeunes à saisir toutes les possibilités de citoyenneté active, d'expérience professionnelle, d'entreprenariat et de volontariat, -d'éviter de créer des cycles d'éducation dépourvus de perspectives d'avenir. .En ce qui concerne les femmes, il faut créer les conditions leur permettant d'accéder à l'éducation et à la formation. .En ce qui concerne les groupes défavorisés : il faut améliorer les possibilités d'accès aux systèmes d'éducation et de formation, en particulier pour les chômeurs de longue durée. Il invite, à cet égard, les pouvoirs publics à prévoir des systèmes de "chances continues" pour les personnes défavorisées. Parallèlement, le Parlement européen émet un certain nombre derecommandations, notamment dans les domaines suivants : .monde éducatif et de l'enseignement : il invite la Commission à soutenir des actions en vue d'améliorer la connaissance des langues. Un certain nombre d'objectifs sont ainsi fixés : -maîtrise de la langue maternelle, -bonne connaissance pratique d'une première langue étrangère (apprentissage dès les primaires), -connaissance passive d'une ou de plusieurs autres langues (langues apparentées à la langue maternelle ou langue d'un pays limitrophe), -assurance que le choix d'un maximum de langues étrangères soit offert dans l'enseignement secondaire, -formation adéquate des enseignants. Il demande en outre que soit encouragée l'utilisation du multimédia à l'école. .travailleurs et entreprises : il estime que les gouvernements devraient stimuler des investissements dans le domaine de l'éducation et de la formation continues : -en garantissant à chaque travailleur le droit à une formation adaptée, -en prévoyant des modes d'accréditation des connaissances et acquis nouveaux, -en ciblant la formation sur les travailleurs peu qualifiés, -en remédiant aux difficultés des travailleurs des PME. .partenariats et ressources : la Commission est encouragée à susciter un débat entre les partenaires sociaux sur les moyens concrets de promouvoir les investissements en éducation et en formation. Des partenariats doivent être engagés entre autorités locales et régionales, organisations non gouvernementales, population et entreprises afin d'ouvrir l'accès de la formation à tous les groupes de population. Il invite notamment les Etats membres à renforcer leur coopération et à s'engager dans des actions d'échanges de cursus. Les Etats devraient également réorienter leurs ressources afin de promouvoir l'éducation et la formation tout au long de la vie. .rôle de l'Union : Rappelant que l'Union n'a qu'un rôle incitatif en la matière alors que l'essentiel des compétences résident dans les Etats membres, le Parlement attend du Conseil et de la Commission qu'ils accordent une attention plus soutenue à l'éducation et à la formation en tant que moyen de promouvoir l'emploi, y compris en termes financiers. A cet égard, il ne partage pas le point de vue de la Commission selon lequel aucune ressource supplémentaire n'est nécessaire pour relever les défis de notre société en matière d'éducation. Il attire l'attention sur le fait que des programmes comme SOCRATES et LEONARDO DA VINCI, en tant que cadres financiers des actions envisagées, disposent déjà de moyens financiers insuffisants. Il invite dès lors, l'autorité budgétaire à accroître les moyens financiers alloués à ces programmes. Sur le plan financier, la Commission est également invitée à étudier les possibilités offertes par des incitants fiscaux, des prélèvements de formation, des techniques d'enseignement à distance, etc... afin de favoriser la formation. Faisant observer que la reconnaissance d'aptitudes acquises en dehors des cursus réguliers d'éducation et de formation se heurte à de grandes difficultés, le Parlement demande plus de transparence quant au contenu des certificats d'aptitude professionnelle et la reconnaissance des ces aptitudes à l'échelle européenne. Le Parlement invite notamment la Commission sur la base des articles 126 et 127 du TUE : -à encourager la diffusion d'informations sur

la prévention de l'échec scolaire et à aider les enseignants qui se spécialisent dans l'assistance aux "retardataires", notamment grâce aux nouvelles techniques de l'information; -à financer des projets de partenariats pour mettre en oeuvre des stratégies de mise en place de la société cognitive (programmes d'encadrement des personnes risquant l'exclusion, femmes, immigrés), -à encourager le développement de bonnes pratiques afin de mieux intégrer les personnes défavorisées dans la société cognitive. La Commission est également invitée à présenter une proposition détaillée quant à l'instauration d'un programme européen d'apprentissage et à préparer, sur base du Livre blanc, une proposition plus complète et détaillée à la lumière des critiques et contributions faites par le Parlement dans sa résolution. Un programme révisé est donc attendu par le Parlement sur base de ses recommandations.

Éducation et formation: enseigner et apprendre, vers la société cognitive. Livre blanc

1995/2312(COS) - 10/07/1996 - Comité économique et social: avis, rapport

Dans le cadre susmentionné, le Comité considère que le développement et la modernisation de l'enseignement et de la formation sont une condition sine qua non pour un essor plus général de la vie économique, sociale et culturelle de l'Union européenne. Il établit dès lors une relation de proportionnalité entre la volonté proclamée de croissance, de compétitivité et d'emploi, d'une part, et le niveau des investissements effectués dans le domaine de l'enseignement et de la formation, d'autre part. En ce qui concerne les objectifs et les actions que le Livre blanc propose pour édifier la société cognitive, le Comité émet en conclusion les remarques suivantes : - le Comité estime que les cinq objectifs définis par le Livre blanc jouent un rôle clé pour l'édification de la société cognitive. Il fait toutefois observer qu'il convient de leur en ajouter un autre, d'une importance tout aussi fondamentale, celui de la dimension humaniste de la société cognitive; - le Comité considère que les mesures proposées en la matière au plan européen sont importantes mais paraissent inopérantes au regard des objectifs qu'elles entendent servir, surtout à partir du moment où elles ne sont pas liées à une contrepartie financière précise; - en tout état de cause, le Comité considère qu'avec le Livre blanc sur l'éducation et la formation, la Commission apporte une contribution positive et significative dans l'optique de l'Union européenne. C'est des forces engagées et impliquées dans l'édification de l'Union européenne mais aussi de la société de la connaissance qu'il dépendra désormais de faire du Livre blanc non seulement un texte phare pour les attentes des citoyens européens d'aujourd'hui, mais aussi un document apportant une réponse aux exigences du monde nouveau qui s'édifie jour après jour au rythme des évolutions technologiques et scientifiques, de l'essor de la société de la connaissance et de la mondialisation de l'économie.

Éducation et formation: enseigner et apprendre, vers la société cognitive. Livre blanc

1995/2312(COS) - 10/01/2000

OBJECTIF : présenter un bilan de la mise en oeuvre du Livre blanc de la Commission "Enseigner et apprendre : vers la société cognitive" (COS/1995 /2312). CONTENU : Pour rappel, les 5 objectifs du Livre Blanc étaient les suivants : 1) encourager l'acquisition de connaissances nouvelles; 2) rapprocher l'école de l'entreprise; 3) lutter contre l'exclusion; 4) maîtriser 3 langues communautaires; 5) traiter sur un plan égal l'investissement physique et l'investissement en formation. Au stade actuel, le rapport constate qu'il n'est pas encore possible de procéder à une véritable évaluation finale de la mise en oeuvre de ces 5 objectifs dans la mesure où une bonne partie des actions sont encore en cours de réalisation. Il est toutefois possible de faire état de certains résultats et d'apprécier l'apport méthodologique que constitue la conduite d'innovations sur base d'une initiative communautaire menée en coopération avec les États membres. Selon ce rapport, la mise en oeuvre du Livre blanc a permis la définition des trois dimensions principales de la construction de l'Europe de la connaissance : 1) favoriser l'employabilité des jeunes et des travailleurs : dans ce cadre, il s'agissait en particulier d'ouvrir de nouveaux modes de reconnaissance des compétences, de développer l'apprentissage à l'échelle européenne (ex. l'EUROPASS-Formation) et de réussir une réinsertion professionnelle grâce à un parcours individualisé pour les jeunes en situation d'exclusion. D'autres initiatives devaient être développées telles que le lancement du Service volontaire européen fondé sur le concept du "learning by doing" ou le développement de l'apprentissage des langues ou encore l'encouragement des travailleurs à s'investir dans une approche de formation tout au long de la vie; 2) augmenter le potentiel des connaissances : dans ce cadre, il s'agissait d'ouvrir des nouveaux modes de validation des savoirs (tests automatisés dans un certain nombre de domaine), de renforcer la coopération entre l'école et l'entreprise dans le cadre de partenariats scolaires, de lutter contre l'exclusion scolaire, de maîtriser 3 langues communautaires et de mobiliser de nouveaux moyens financiers pour permettre d'acquérir le niveau de connaissance le plus élevé possible; 3) contribuer à la construction d'une Europe des citoyens : l'objectif était de construire un espace éducatif commun pour fonder un vrai sentiment d'appartenance à un espace social et culturel commun et de donner à tous un égal accès à ces valeurs et à leur vécu ainsi qu'à la connaissance des langues et des cultures des autres pays. Le rapport constate que pour ces cinq objectifs, il a été possible de réaliser des expérimentations qui peuvent parfois aboutir à la mise en place d'un nouveau programme d'action communautaire. C'est le cas du Service volontaire européen qui illustre bien la solidarité des jeunes envers les personnes défavorisées et qui permet également aux jeunes de découvrir un parcours d'intégration sociale propre. Un autre point très positif est représenté par les "Écoles de la deuxième chance" dont le but est d'aider les jeunes en situation d'exclusion àse réintégrer dans la société. Sous l'impulsion de la Commission, une association européenne des villes d'Écoles de la deuxième chance s'est créée en juin 1999. La lutte contre l'abandon et l'échec scolaire constitue en outre une des principales voies d'actions des Plans nationaux pour l'Emploi. D'autres résultats sont encore à souligner tel, le projet de label européen pour les initiatives encourageant l'apprentissage des langues. Le Livre blanc préconisait, par ailleurs, un certain nombre de mesures pour chacun des 5 objectifs qui sont rappelés dans le présent rapport : - en ce qui concerne l'acquisition de connaissances nouvelles, il est indiqué qu'environ 500 organisations et entreprises se sont engagées dans divers partenariats de projets destinés à l'élaboration de logiciels éducatifs multimédias encore en cours; - pour l'objectif II destiné à rapprocher l'école de l'entreprise, les programmes Leonardo da Vinci et Socrates ont tous deux favorisé ce rapprochement; - l'objectif III de lutte contre l'exclusion s'est vu mis en pratique par la mise en place avec un énorme succès des "Écoles dites de la deuxième chance". Les projets pilotes ont été lancés progressivement en étroite coopération et avec le support actif des Ministères nationaux concernés. La Commission a mis à disposition des villes européennes candidates un consultant qui avait, pendant un an, comme tâche d'aider ces dernières dans le montage technique et financier des "Écoles de la deuxième chance". La Commission a également organisé trois séminaires thématiques pour ces Écoles entre 1996 et 1998. Un réseau

électronique a été financé jusqu'en juin 1999 dans le cadre du programme ISPO (Information Society Project) pour les "Écoles de la deuxième chance". Enfin, la Commission a soutenu un certain nombre d'initiatives d'échanges pour les élèves tels que des tournois sportifs ; - en ce qui concerne la maîtrise de trois langues communautaires, les résultats sont jugés satisfaisants dans le cadre de Leonardo et de SOCRATES; - l'objectif V qui vise à traiter sur un plan égal l'investissement physique et l'investissement en formation fait partie des priorités retenues pour la mise en oeuvre du programme Leonardo. Des expérimentations et des innovations ont manifestement contribué à la construction de l'Europe de la connaissance. La deuxième phase des programmes Socrates, Leonardo da Vinci et Jeunesse a pris en compte cette nécessité d'apprentissage de nouvelles connaissances et de compétences pour tous, sans distinction d'âge, de sexe ou de toute autre catégorie sociale. Sur le plan de la méthode suivie, le rapport rappelle qu'elle se situe à un triple niveau : au niveau des institutions communautaires, dans les États membres et à l'échelle de l'individu lui-même. Là encore, les résultats exposés par le rapport sont encourageants puisque quel que soit le niveau, la mobilisation était réelle, dans une approche souple et flexible (notamment au niveau des États membres). Sur le plan indivuduel, c'est l'élément de "motivation" qui a permis aux actions de se réaliser avec le plus d'efficacité. Pour la Commission, l'individualisation de la formation seraitle maître mot de l'avenir en particulier avec l'avènement et le développement sans cesse croissant des nouvelles technologies.

Éducation et formation: enseigner et apprendre, vers la société cognitive. Livre blanc

1995/2312(COS) - 06/05/1996

Le Conseil a examiné le Livre blanc "Enseigner et apprendre : vers la société cognitive" présenté par la Commission européenne à l'initiative des commissaires E. Cresson et P. Flynn avec l'accord du commissaire M. Bangemann. Le Conseil des ministres de l'éducation entend apporter une contribution au débat au sujet de questions fondamentales concernant l'éducation et la formation au niveau des Etats membres et de l'Union européenne ; ce débat, entamé à Venise (2 et 3 février 1996), à l'occasion de la conférence inaugurale de l'Année européenne de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, est destiné à se poursuivre au cours de l'année 1996 et au-delà. Les considérations qui ont suivi n'ont pas l'ambition d'énoncer des conclusions, mais se présentent comme une base de réflexion intermédiaire tant à l'intérieur des Etats que dans un processus d'analyse et d'approfondissement auquel seront associés les institutions européennes et les autres instances techniques, également sous les présidences irlandaise et néerlandaise.